

CFTC

RELIQUAT DE CONGES !

! REPOS DU REPOS !

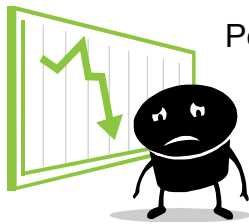
Si vous disposez encore des reliquats de congés de 2011, La Poste repousse exceptionnellement en 2012, la date limite pour les apurer !

Vous avez jusqu'au 31 mai 2012 (et non plus 30 avril) pour poser ces reliquats de congés.



Cette démarche n'aura aucun impact sur les jours de bonifications.

Pourquoi tant de reliquats de congés ?



Pour la **C.F.T.C.**, ils sont liés aux manques cruels de moyens de remplacement dans tous les métiers. Ceci entraîne des refus répétés lors des demandes de congés, dans l'année en cours !

Aussi la C.F.T.C. exige l'embauche de personnel pour pallier ces besoins de remplacement de plus en plus importants !

Les agents ne sont pas des machines. Ils ont besoin de période de récupération régulière !

En cas de souci lié à vos congés, contactez la **C.F.T.C.** !

LA C.F.T.C.

Responsable, Offensive et Constructive.

CFTC Postes / Télécoms
100 av Stalingrad
94800 VILLEJUIF
☎ : 01 43.90.21.81
www.cftc-postelecom.org
La Poste
Janvier 2012
TLP 12-03